



Qotient familial de la caf et impots

Par **kari_old**, le **01/08/2007** à **15:23**

bonjour,

Couple avec 04 enfants avec un revenu mensuel du conjoint de 26906 euros
pas de salaire pour conjointe et un quotient familial de 841 euros.
Non imposable.

Nous avons le droit aux bourses scomaires pour nos 04 enfants aux lycees et colleges.

Mais ma conjointe voudrait etre assistantes maternelle pour garder un nourrisson son domicile.

Quels seront les avantages et inconvenient par rapport au QF; aux impots et la caf?

Je vous remercie à l'avance et attends votre reponse avec impatiente.

salutations.